

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA LOIRE

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
30	23	29
Date de la convocation		
08/12/2023		
Date d'affichage		
08/12/2023		

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS**
du Conseil de la COMMUNAUTE DE
COMMUNES du
"PAYS ENTRE LOIRE ET RHONE"
Séance du **jeudi 14 décembre 2023 (20h)**
À SAINT-SYMPHORIEN DE LAY
L'an deux mil vingt trois
et le quatorze décembre à vingt heures

Le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CAPITAN, Président.

Etaient présents : JUSSELME Jean-Paul (Chirassimont), CHATRE Philippe, CAPITAN Jean-Paul (Cordelle), GERVAIS Christian (Croizet/Gand), NEYRAND Jean-François (Fourneaux), GIRAUD Jean-Marc (Lay), FOURNEL Béatrice (Machézal), GIVRE Dominique (Neaux), DAVID Blandine, DOTTO Luc (Neulise), ROFFAT Hubert (Neulise), BRUN Charles (Pradines), DAUVERGNE Jean-François, LAIADI Benabdellah (Régnny), GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières), COQUARD Romain, GIRAUD Stéphanie, GRIVOT Vincent (St Just la Pendue), GEAY Dominique, MARTEIL Frédéric, PIZAY Séverine (St Symphorien de Lay), CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins), BERT Pascal (Vendranges)

Excusés ayant donné pouvoir : FESSY Véronique (Pradines) a donné pouvoir à BRUN Charles (Pradines), MONTEL Fabienne (Regny) a donné pouvoir à LAIADI Benabdallah (Regny), REULIER Serge (St Cyr de Favières) a donné pouvoir à GIRARDIN Jean-Michel (St Cyr de Favières), PRAST Lionel (St Just la Pendue) a donné pouvoir à COQUARD Romain (St Just la Pendue), DADOLLE Aurélien (St Symphorien de Lay) a donné pouvoir à MARTEIL Frédéric (St Symphorien de Lay), BROSSETTE Maryline (St Victor sur Rhins) a donné pouvoir à CRIONAY Timothée (St Victor sur Rhins)

Excusé : ROCHE André (St Priest la Roche)

Délibération 2023-096-CC

Objet : Dénomination de la Maison Bécaud

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231214-2023-096-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône



44, rue de la Tête Noire 42470 Saint Symphorien de Lay

Tél. : 04 77 62 77 62 Fax : 04 77 62 77 63

copler@copler.fr www.copler.fr

Délibération 2023-096-CC

Objet : Dénomination de la Maison Bécaud

Vu le Code Général des Collectivités et notamment son article L2121-29,

Considérant que le bâtiment est réhabilité et qu'il convient de le nommer,

Considérant que les descendants de Monsieur Antonin BECAUD sont favorables à la dénomination proposée,

Monsieur le Président propose de dénommer le bâtiment : Maison Bécaud.
Il précise qu'un arrêté d'ouverture au public sera pris simultanément.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la dénomination proposée par le Président,
- **AUTORISE** le Président à prendre l'arrêté d'ouverture au public.

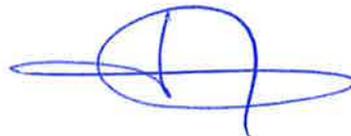
Fait et délibéré les jours, mois et an susdit
Fait à Saint-Symphorien de Lay,
Le 14/12/2023

Le secrétaire de séance,



Charles BRUN

Le Président,



Jean-Paul CAPITAN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200630-20231214-2023-096-CC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2023

Affichage : 20/12/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Communauté de Communes du Pays entre Loire et Rhône